

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-SAUVES D'Auvergne DU 17 juin 2011 A 13 heures 30**

sous la Présidence de Claude BRUT, Maire

**Présents** : Michelle MARION, Christian GUILLAUME, Florent MANRY, adjoints  
Jean-Pierre FOULHOUX, Jean-Louis BOIVIN, Karine VERGNE, Marie FALGOUX.

**Excusés** : Pierre MESURE (pouvoir à Claude BRUT), Cyril MARTIN (pouvoir à Christian GUILLAUME)  
Laurence BALIX (pouvoir à Michelle MARION) Thierry VEDRINE (pouvoir à Florent MANRY) et Joël  
BRUGIERE.

**Secrétaire de Séance** : Jean-Louis BOIVIN.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 mai 2011**: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SÉNATEURS :**

Election des délégués :

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

- Nombre de votants : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu : - Claude BRUT : 12 voix  
- Michelle MARION : 12 voix  
- Florent MANRY : 12 voix

M. Claude BRUT, Mme Michelle MARION et M. Florent MANRY ont été proclamés élus au premier tour et ils ont déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- Nombre de votants : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu : - Christian GUILLAUME : 12 voix  
- Thierry VEDRINE : 12 voix  
- Jean-Pierre FOULHOUX : 12 voix

MM. Christian GUILLAUME, Thierry VEDRINE et Jean-Pierre FOULHOUX ont été proclamés élus au premier tour et ils ont déclaré accepter le mandat.

**TRANSFERT DE LA MAIRIE AU PRESBYTERE (choix du coordonnateur SPS)**

M. le Maire rappelle que trois bureaux d'études ont été consultés pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé concernant les travaux d'aménagement du presbytère : SUGERES CSPS, DEBOST SCTARL et SOCOTEC.

Après avoir pris connaissance des différentes offres présentées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier cette mission à SCTARL DEBOST qui a présenté l'offre la moins disante pour un montant de 1 652 € HT. La mission se décompose en une phase conception pour 420 € HT et une phase réalisation pour 1 232 € HT.

**TRANSFERT DE LA MAIRIE AU PRESBYTERE (dématérialisation des procédures)**

Au dessus de 90 000 €, les collectivités doivent transmettre les dossiers de consultation des entreprises par voie électronique dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de dématérialisation des marchés publics présentée par Chaumeil Repro pour un montant de 140 € HT.

### **CONCOURS DEPARTEMENTAL DE LA RACE SALERS**

M. le Maire donne lecture du courrier du Président du comité inter-associations de Larodde l'informant qu'il organise le 36<sup>ème</sup> concours départemental de la race salers le 3 septembre 2011 à Larodde. Les communes voisines sont sollicitées pour apporter leur soutien financier à cette manifestation en offrant une cloche gravée au nom de leur collectivité ou tout autre lot.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'offrir une cloche gravée au nom de la commune pour un montant de 150 € et autorise M. le Maire à passer commande auprès du comité inter-associations de Larodde.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION HOTEL DE LA POSTE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire informe l'assemblée que Mme FERREYROLLES et M. FONTAINE, cogérants de l'Hôtel-restaurant de la Poste au bourg de SAINT-SAUVES, ont sollicité le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation de leur terrasse côté fontaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1° - accepte de renouveler cette convention pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 selon les conditions définies par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2009
- 2° - Autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

### **APPARTEMENT COMMUNAL RUE DES PERCE-NEIGE**

Par courrier en date du 30 mars 2011, M. et Mme BOUCHARIN ont annoncé leur départ de l'appartement sis rue des Perce-Neige le 30 juin 2011. Cependant, afin d'effectuer quelques travaux, ils souhaitent occuper le logement quelques jours début juillet.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement ledit appartement au profit de M. et Mme BOUCHARIN jusqu'au 10 juillet 2011.

### **LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL RUE DES PERCE-NEIGE**

- Vu la demande de Madame Paulette DANIEL sollicitant la location de l'appartement communal sis rue des Perce-Neige, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise M. le Maire à signer le bail définissant les droits et obligations des parties établi aux conditions suivantes :

- une caution de 425 € est demandée
- cette location consentie pour une année est renouvelable par tacite reconduction
- le montant du loyer est fixé à 425 € par mois. Le loyer sera réévalué chaque année au 1<sup>er</sup> juillet en fonction de l'indice des loyers publié trimestriellement par l'INSEE
- pour la période du 15 au 31 juillet, la commune met gracieusement à disposition du locataire ce logement. Le 1<sup>er</sup> loyer interviendra en août 2011.

### **LOCATION LOGEMENT CENTRE DE LOISIRS**

- Vu la demande de Madame Christèle MAITRE sollicitant la location de l'appartement communal du centre de loisirs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise M. le Maire à signer la convention établie aux conditions suivantes :

- cette location est consentie pour une durée de deux mois à compter du 18 juin 2011
- le montant du loyer est fixé à 120 € par mois
- pour la période du 18 au 30 juin, le montant du loyer sera de 52 €.

### **AFFAIRE GOUBERT**

Le Conseil Municipal prend acte du référé d'expertise suite au dysfonctionnement du système d'évacuation des eaux usées demandé par M. et Mme Fabrice GOUBERT auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand par l'intermédiaire de leur avocat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- confie la défense des intérêts de la commune à Maître Catherine PERRAUDIN, avocat à Clermont-Ferrand
- demande à bénéficier des garanties protection juridique prévues au contrat 36379040526487 souscrit auprès de AXA Assurances
- autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **TRANSFERT EN GARE DE PARIS BERCY DES ARRIVÉES ET DES DÉPARTS DES TRAINS DE LA LIGNE CLERMONT-FERRAND PARIS**

Considérant que la desserte ferroviaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire national et que cette desserte doit être assurée partout de façon égalitaire et sans discrimination à l'égard des usagers et des territoires, Considérant que la relation ferroviaire entre l'Auvergne et Paris représente un axe historique essentiel désormais reconnu par l'Etat comme « Train d'équilibre du Territoire »,

Considérant que Paris Gare de Lyon offre toutes les fonctionnalités d'une grande gare et permet d'assurer une offre de services complète et des correspondances en transports en commun performantes vers Paris et l'Île-de-France,  
Considérant que la décision de la SNCF de transférer définitivement les départs et arrivées des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris en Gare de Paris Bercy a été prise de façon unilatérale et sans aucune concertation préalable, alors que la SNCF s'était engagée à ce que ce transfert, lié aux travaux à Paris Gare de Lyon en 2010 et 2011, ne soit que provisoire,  
Considérant que la Gare de Paris Bercy représente une réelle régression en terme de services aux usagers par rapport à Paris Gare de Lyon,  
Considérant que ce transfert en Gare de Paris Bercy consiste à créer une inégalité dans l'accès aux services publics ferroviaires entre, d'un côté, les usagers utilisant le TGV et qui auraient accès à Paris Gare de Lyon, et, de l'autre, les usagers de la ligne Clermont-Ferrand Paris qui devraient utiliser la salle Gare de Paris Bercy,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce contre le projet du transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

#### **HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES DE NUIT**

Considérant les heures supplémentaires effectuées par MM. Lucien BONY et Laurent SALOMÉ le 7 juin 2011 de 23 h à 5 h,

Considérant le caractère exceptionnel des heures supplémentaires effectuées de nuit,

M. le Maire propose de laisser le choix aux agents entre le paiement de ces heures majorées de 100 % ou la récupération.

#### **SORTIE SCOLAIRE DE FIN D'ANNÉE**

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la prise en charge du surplus des frais de transport pour la sortie scolaire de fin d'année à hauteur de 145 €.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) - des remerciements de Mme Agnès VEDRINE pour la mise en place de caniveaux
- 2) - des remerciements de M. ROULET secrétaire du Rugby Club du Sancy pour le prêt des vestiaires et de la salle des fêtes ainsi que pour l'intervention du personnel communal lors du 12<sup>ème</sup> tournoi de rugby « Sancy Seven »
- 3) - de la réclamation de M. CLAMADIEU pour des travaux de voirie à Huistiaux
- 4) - de la demande de M AUDIGIER pour le nettoyage de sa parcelle suite aux problèmes dus à l'épandage des boues de la station d'épuration
- 5) - des animations diverses qui auront lieu au mois de juin.

- Melle Marie FALGOUX fait remarquer que l'entretien est insuffisant au cimetière et qu'il est urgent d'y remédier. Il sera demandé aux services techniques d'effectuer le nettoyage du cimetière ainsi que du foirail le plus rapidement possible.

- M. Christian GUILLAUME suggère l'achat de jeux pour enfants supplémentaires à installer au parc Garenne. Le Conseil Municipal valide cette proposition et remplacera les jeux qui sont abîmés. Des devis seront sollicités auprès d'entreprises spécialisées.